



INFORMATIONS COMMUNALES :

Jeudi 21 Août 2014

N°
37/14

La gendarmerie nous demande de signaler les véhicules qui contreviennent au code de la route (stationnement, réparation et nettoyage sur la voie publique, garage devant bornes incendie, portes cochères...).

Ce que nous faisons dès à présent.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.